



## General Conference

34th session, Paris 2007  
Draft resolution

## Генеральная конференция

34-я сессия, Париж 2007 г.  
Проект резолюции

# dr

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

## Conférence générale

34<sup>e</sup> session, Paris 2007  
Projet de résolution

## المؤتمر العام

الدورة الرابعة والثلاثون، باريس ٢٠٠٧  
مشروعات القرارات

## Conferencia General

34<sup>a</sup> reunión, París 2007  
Proyecto de resolución

## 大会

第三十四届会议，巴黎，2007年  
决议草案

## Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

34 C/DR.16\*  
(COM.ED)  
3 octobre 2007  
Original anglais

### Amendement au Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

présenté par l'**AUTRICHE**

co-signé par la **FRANCE**, l'**ALLEMAGNE**, la **LETTONIE**, le **LIBAN**, le **MEXIQUE**, le **PORTUGAL**, la **RÉPUBLIQUE DE CORÉE** et la **SUISSE**

appuyé par la **SLOVÉNIE**, la **GRÈCE** et la **JORDANIE**

#### Titre II.A - Programmes :

Grand programme : I ÉDUCATION

Résolution : 01000

Priorité sectorielle biennale : 1 Favoriser une éducation de qualité pour tous à tous les niveaux, dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle tout au long de la vie, l'accent étant particulièrement placé sur les groupes vulnérables et défavorisés

Paragraphe : (a) (iv)

Incidences budgétaires indiquées par l'auteur : 50 000 dollars des États-Unis

Source de financement proposée par l'auteur : Programme ordinaire

#### Modification proposée :

- (iv) développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar pour améliorer les interventions au niveau des pays en aidant les États membres à élargir l'accès à l'éducation et à faire en sorte que tous les apprenants potentiels puissent bénéficier d'une éducation de qualité, en cherchant à ce que les actions à l'échelon national se fondent sur les besoins recensés dans la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS), qui devrait venir en complément des plans et stratégies nationaux de développement existants, et

\* Ce projet de résolution est parvenu au Secrétariat le 27 août 2007.

en veillant à la coordination et à la complémentarité du travail de l'Organisation, en pleine conformité avec les efforts déployés en vue de la cohérence des équipes des Nations Unies dans les pays. Elle centrera ses interventions sur le développement des capacités des États membres de planifier et de gérer leurs systèmes éducatifs, et sur la fourniture aux États membres d'un soutien technique pour l'analyse et la formulation des politiques aux niveaux sectoriel et/ou sous-sectoriel. Elle aidera aussi les États membres à adopter une approche de l'éducation fondée sur les droits et à répondre aux besoins divers des groupes vulnérables et marginalisés ainsi que des populations autochtones, par l'élaboration de programmes d'études et de matériels, et par l'enseignement dans la langue maternelle. Elle veillera à ce que des matières comme la paix, la citoyenneté et les valeurs démocratiques, la science et la technologie et les arts soient prises en compte dans le soutien technique et les conseils fournis pour le développement des systèmes éducatifs, des programmes d'études et des matériels d'enseignement.

L'UNESCO renforcera son réseau d'écoles associées à travers le monde en ce qu'il constitue un système bien coordonné et une ressource indispensable pour garantir une éducation de qualité.

La formation des enseignants, l'alphabétisation et l'éducation relative au VIH et au sida demeureront - par l'intermédiaire de TTISSA, de LIFE et d'EDUSIDA - des priorités de l'EPT, mais l'UNESCO concentrera aussi ses efforts sur des sous-secteurs clés où elle possède un avantage comparatif, comme la formation et l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur, en continuant d'élaborer des politiques pour la réforme, le renforcement et l'élargissement de l'accès à l'EFTP et à un enseignement supérieur de qualité pour tous.

La Conférence générale,

Ayant à l'esprit l'Acte constitutif de l'UNESCO où il est dit que : « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix »,

Considérant qu'il est nécessaire de donner au RéSEAU des moyens accrus pour renforcer son action de promotion de l'innovation pédagogique dans tous les domaines intervenant dans une éducation de qualité, y compris le développement durable, la démocratie, la culture de la paix et l'apprentissage interculturel, et reconnaissant la précieuse contribution apportée par le Réseau des écoles associées dans la poursuite de l'Éducation pour tous (EPT) et des objectifs de Dakar,

Tenant compte du Bilan d'ensemble du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, réalisé en 2003 par des évaluateurs indépendants, qui souligne la manière exceptionnelle dont le RéSEAU contribue à améliorer la qualité de l'éducation dans les domaines de la paix, la démocratie, les droits de l'homme, le développement durable et la qualité de la vie,

Rappelant la Déclaration d'Auckland et la stratégie et le plan d'action du RéSEAU pour 2004-2009 adoptés par le Congrès international du 50<sup>e</sup> anniversaire du Réseau du système des écoles associées,

Se référant au document *Berlin Blueprint : mesures à prendre pour la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action du RéSEAU*, élaboré lors de la Consultation internationale des experts du RéSEAU : « Un réseau de qualité pour l'éducation de qualité au XXI<sup>e</sup> siècle » qui s'est tenue à Berlin en 2004,

Se référant également à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), qui ont permis aux écoles du RéSEAU de jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de diverses activités dans les écoles du RéSEAU à travers le monde,

Reconnaissant que le RéSEAU est unique en son genre et introduit des innovations en matière d'éducation en s'adressant aux jeunes et qu'il constitue un très bon outil pour transmettre les objectifs et les idées de l'UNESCO à la prochaine génération sur un mode durable et intersectoriel,

Soulignant le rôle essentiel que joue le Réseau des écoles associées en ce qu'il aide l'UNESCO à atteindre ses objectifs et en assure la visibilité de par le monde,

Invite le Directeur général :

- (a) à incorporer les aspects essentiels de la stratégie et du plan d'action du RéSEAU pour 2004-2009, élaborés en 2003 durant le Congrès international du 50<sup>e</sup> anniversaire du RéSEAU à Auckland (Nouvelle-Zélande), dans les futurs programmes et budgets de l'UNESCO, en particulier dans la mise en œuvre du 34 C/5, et dans les futures révisions de la Stratégie à moyen terme (2008-2013) ;
- (b) à mettre en relation le travail et les activités du RéSEAU avec les besoins prioritaires de l'UNESCO et en particulier avec l'application du Cadre d'action de Dakar (les buts 3 et 6) et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, en tenant compte de ce que le réseau a la capacité de mener à bien des activités et programmes intersectoriels ;
- (c) à garantir une coordination adéquate et efficace de l'excellent Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, principalement par un renforcement de son équipe internationale de coordination au Siège de l'UNESCO en termes de personnel et d'installations ;
- (d) à soumettre au Conseil exécutif un rapport sur les activités particulières entreprises après la 34<sup>e</sup> session de la Conférence générale.

#### **Note explicative :**

Le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, qui comprend à l'heure actuelle plus de 8 000 établissements scolaires dans 177 pays à travers le monde, est une organisation remarquable qui joue un rôle capital en assurant la visibilité de l'UNESCO dans les États membres. Le réseau constitue un moyen essentiel d'aider l'UNESCO à atteindre ses objectifs, en dispensant une éducation de qualité et en contribuant de manière significative à l'EPT, en introduisant des innovations en matière d'éducation, en expérimentant de nouveaux matériels éducatifs et en servant d'outil de qualité pour transmettre les objectifs et les idées de l'UNESCO à la prochaine génération de manière durable. Il faut souligner l'importance du réseau pour les pays développés comme pour les pays en développement, ainsi que la précieuse contribution du réseau à la mise en place de partenariats interrégionaux et à l'autonomisation des jeunes.

En 2002-2003, des experts indépendants de l'Université de Birmingham (Royaume-Uni) ont procédé à une évaluation globale du RéSEAU de l'UNESCO et ont souligné le caractère exceptionnel de ce réseau international. Sur la base de leurs recommandations, la stratégie du RéSEAU et le plan d'action 2004-2009 ont été élaborés et adoptés lors du Congrès international du 50<sup>e</sup> anniversaire du RéSEAU. En outre, des participants de toutes les régions du monde ont adopté la Déclaration d'Auckland qui invite les différents acteurs à prendre une part active dans le maintien et le développement futur du RéSEAU. En 2004 à Berlin, la Consultation internationale

des experts : « Un réseau de qualité pour l'éducation de qualité au XXI<sup>e</sup> siècle » a élaboré des mesures concrètes pour la mise en œuvre de la stratégie du RéSEAU et du plan d'action 2004-2009 (Berlin Blueprint).

Les États membres ont déjà considérablement contribué au réseau. Toutefois, compte tenu du nombre croissant d'écoles qui le rejoignent, et de sa grande capacité de mener à bien des activités et programmes intersectoriels, il est primordial qu'il dispose d'une solide équipe de coordination internationale au Siège de l'UNESCO. Ainsi il semble indispensable d'étoffer le personnel travaillant pour l'équipe internationale de coordination du RéSEAU au Siège de l'UNESCO en lui adjoignant un membre du personnel du cadre organique et un autre du cadre de service et de bureau afin que cet important réseau soit coordonné de manière adéquate et efficace.